



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **DU 17 avril 2015**

Etaient présents : M. GABILLIET, Mme GAILLARD, M. GOZE, M. JOURDAN, Mme VELASCO-GRACIET, Mme ANDRE-LAMAT, Mme DINCLAUX, Mme EDWARDS, M. GARCIA, M. RAIBAUD, Mme BARBEYRON, M. DUTHOIT.

Etaient représentés : Mme BOUNEAU, Mme JAECK, M. KIYINDOU, Mme KOCIEMBA, M. LAÜGT, Mme ROLAND, M. BENN, M. RAYNAL, M. HARTE, M. MARSAT, Mme REIFFERS.

Etaient invités : représentant de M. le Recteur, M. RAMBAUD, Mme CAILLOT, Mme MENDIBOURE, Mme ONILLON, Mme GAUTHIER.

M. JOURDAN présente au Conseil un bilan de la venue de la DGESIP le 16 avril 2015. Autour des représentants des établissements du site aquitain, 9 représentants du Ministère étaient présents dont Mme Simone BONNAFOUS, Directrice Générale. Il informe les membres du Conseil des principales thématiques abordées. Il annonce que notre établissement a pu mettre en avant ses projets innovants en terme pédagogique et son projet de politique des langues. Il indique que la question du positionnement de l'ESPE a été posée en liaison notamment avec les termes du cahier d'accréditation qui évoquait une cible de rattachement de l'ESPE dans la COMUE. Sur cette base, Mme BONNAFOUS a évoqué le fait que le projet ESPE devra être porté par le volet partagé du projet de site. Le Ministère a rappelé le caractère prioritaire du développement de la formation continue. Le Ministère a indiqué que la fusion des régions n'engendrera pas le regroupement des COMUE. Il a également été évoqué la possibilité de délivrer des ECTS en dehors des seuls diplômes nationaux.

I - Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mars 2015

M. JOURDAN, après avoir invité les administrateurs à formuler les éventuelles demandes de révision, propose de passer au vote :

Votants	: 23
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 23

☞ Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 12 mars 2015.

II – Budget rectificatif n°1

Compte tenu de l'absence du quorum physique prévu par la réglementation pour les questions budgétaires (Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié des membres en exercice est présente), le Conseil n'a pu examiner le projet de Budget Rectificatif n°1.

III – Politique d'achat

Mme ONILLON présente le projet de politique d'achat :

a) Marchés publics

Mme ONILLON, en application de la délibération encadrant la délégation de pouvoirs du CA au Président, informe le CA des marchés publics approuvés par le Président en matière de fournitures, de services et de travaux

b) Délégation de pouvoirs du CA au Président

Sarah ONILLON propose un amendement à la délibération du 15 février 2013 relative à la délégation de pouvoirs du CA au Président portant sur les marchés publics.

L'amendement précise que le périmètre des seuils observés est celui des autorisations d'engagement. Cette notion définit la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées. Elle permet au Conseil d'administration d'avoir une visibilité sur toutes les dépenses qui engagent l'établissement sur une ou plusieurs années. Cela signifie que, pour la souscription d'un marché sur 5 ans, l'autorisation du CA sera sollicitée préalablement pour toute la durée du marché et fera l'objet d'un suivi.

Cet amendement vient baisser les seuils déclenchant la consultation obligatoire du CA :

Pour les marchés de fournitures courantes et de service, ce seuil passe de 500 000 à 300 000 €

Pour les marchés de travaux, ce seuil passe de 2 000 000 € à 1 000 000 €.

Concrètement, cela signifie que des marchés comme le marché de chauffage ou celui du gardiennage passeront désormais pour délibération devant le CA.

Cet amendement, dans le respect bien évidemment des seuils définis ci-dessus, supprime l'obligation de soumettre au CA les avenants dépassant les 10% du montant initial du marché.

Le président rendra compte au Conseil d'Administration, au moment de la publication légale et obligatoire sur le site de l'établissement, des décisions prises en vertu de cette délégation relatives à tout marché formalisé.

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote pour l'amendement à la délibération du 15 février 2013 relative à la délégation de pouvoirs du CA au Président portant sur les marchés publics :

Votants : 23

Abstention : 0

Contre : 0
Pour : 23

Le Conseil d'Administration approuve l'amendement à la délibération du 15 février 2013 relative à la délégation de pouvoirs du CA au Président portant sur les marchés publics.

c) Convention d'adhésion au groupement de commande permanent du Service des Achats de l'Etat (SAE)

Cette convention s'applique aux marchés et accords-cadres passés par l'Etat dans un ensemble très vaste de domaines parmi lesquels on peut citer : les abonnements et documentations, la collecte et le traitement des déchets, les déplacements et hébergements, les énergies et fluides, les fournitures de bureau ou de nettoyage, l'impression et la reprographie, le matériel informatique et les logiciels, la restauration et alimentation.

C'est l'Etat qui agira en qualité de coordonnateur du groupement et donc en tant que pouvoir adjudicateur.

Le coordonnateur procède, sur la base des besoins qui lui ont été décrits par les membres à la passation des marchés et accords-cadres. Le coordonnateur signe les marchés et accords-cadres. Chaque partie signe et exécute les marchés subséquents aux accords-cadres conclus dans le cadre du présent groupement de commandes.

Le coordonnateur informe, au moins 3 mois avant la publication de l'avis d'appel à la concurrence, les membres du groupement de l'initialisation d'une procédure relevant de la présente convention.

Les membres disposent alors d'un délai d'au moins 1 mois pour faire part, de façon précise, de leurs besoins et signifier au coordonnateur leur volonté de participer à la procédure concernée.

Afin de respecter la capacité de choix des membres de participer ou non au marché, l'absence de réponse dans le délai fixé par le coordonnateur vaut refus de participer à la procédure.

Le coordonnateur prend en charge l'intégralité des frais liés au fonctionnement du groupement ainsi qu'aux procédures de passation, y compris les contentieux afférents aux accords cadre et marchés dont il assure la passation. Le coordonnateur exerce sa mission à titre gratuit.

La convention prévoit des conditions très souples de retrait. En effet, le retrait est de droit et aucune des parties ne peut s'y opposer.

M. DUTHOIT s'inquiète de l'obligation de passer par le SAE.

Mme ONILLON explique que le SAE souhaite que l'on adhère au groupement de commande mais qu'ils n'ont pas d'exclusivité.

M. DUTHOIT fait remarquer que cela devrait constituer une source d'économie et que cette démarche est déjà bien ancrée en documentation.

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote sur l'adhésion au groupement de commande permanent du SAE :

Votants : 23
Abstention : 1

Contre : 0
Pour : 22

➤ Le Conseil d'Administration approuve la convention d'adhésion au groupement de commande permanent du Service des Achats de l'Etat.

d) Marché de fourniture d'électricité

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote sur la demande de participation au groupement de commandes constitué par le SAE pour la passation du marché de fourniture d'électricité.

Votants : 23
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23

➤ Le Conseil d'Administration approuve la demande de participation au groupement de commandes constitué par le Service des Achats de l'Etat pour la passation du marché de fourniture d'électricité.

IV – Tarifs

Mmes MENDIBOURE et ONILLON présentent le projet de tarifs relatifs au 13ème colloque international du Réseau Français de Phonologie, organisé par l'UMR CLLE-ERSSàB.

Mme MENDIBOURE propose de procéder à une régularisation du tarif pratiqué par les PUB pour la revue d'études anciennes.

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote sur un ensemble de tarifs relatifs au 13ème colloque international du Réseau Français de Phonologie, organisé par l'UMR CLLE-ERSSàB qui se déroulera les 29-30 juin et 1er juillet :

Votants : 23
Abstention :
Contre :
Pour : 23

➤ Le Conseil d'Administration approuve les tarifs relatifs au 13ème colloque international du Réseau Français de Phonologie de l'université Bordeaux Montaigne.

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote pour la mise à jour du tarif de l'abonnement à la revue des Etudes Anciennes :

Votants : 23
Abstention :
Contre :
Pour : 23

➤ Le Conseil d'Administration approuve la mise à jour du tarif de l'abonnement à la revue des Etudes Anciennes.

V - admissions en non-valeurs

Mme MENDIBOURE, en application de la délibération encadrant la délégation de pouvoirs du CA au Président, informe le CA des admissions en non-valeur accordés par le Président, principalement au terme de poursuites infructueuses, pour un montant total de 340,62 €.

VI – Sorties d’inventaire

Mme MENDIBOURE propose la sortie d’inventaire d’un ensemble de matériels informatiques, pour une large majorité obsolète et complètement amorti, représentant une valeur initiale de 37 953,35 € et une valeur résiduelle de 633 €.

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 23
Abstention	:
Contre	:
Pour	: 23

✍ ***Le Conseil d’Administration approuve la sortie de l’inventaire, représentant une valeur initiale de 37 953,35 € et une valeur résiduelle de 633 €.***

VII - Ventes de biens

Mme MENDIBOURE présente la sortie de l’inventaire d’un véhicule Renault Express du SIGDU, acheté en 1994 (6941,92 €), qui a été vendu au Domaine pour un montant de 450 €. Elle précise que cette dernière vente s’est faite dans les règles par France Domaine mais qu’il convient de procéder à une régularisation par un vote du CA.

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 23
Abstention	:
Contre	:
Pour	: 23

✍ ***Le Conseil d’Administration approuve la vente d’un véhicule Renault Express du SIGDU pour un montant de 450 €.***

VIII – Dons

Mme MENDIBOURE informe le Conseil d’Administration de plusieurs dons, représentant une valeur totale de 63 607 €, versés par des châteaux viticoles ou par des particuliers dans le cadre de financement de fouilles sur Saint-Emilion ou de publication du Cahier du Patrimoine, ainsi qu’un don particulier de 1 000 € pour l’équipe CLARE.

M. JOURDAN en profite pour évoquer la convention SPH.

M. RAMBAUD explicite cette situation : il s'agit du renouvellement d'un don pour l'équipe SPH qui se traduit par des bourses de thèse et des stages de post-doctorat. Conformément aux recommandations ministérielles invitant les universités à mettre un terme aux pratiques des libéralités et à recourir prioritairement à des recrutements formalisés par des contrats de travail, il a été demandé à l'équipe SPH de réfléchir aux modalités d'évolution des termes de la convention, passant notamment par la signature de contrats de travail. Cette proposition a abouti rapidement à une rupture de dialogue avec l'équipe SPH.

M. BARBEYRON souligne que cela peut en effet être assimilé à un contrat de travail déguisé et qu'il y a des risques.

M. RAMBAUD fait état de situations d'universités ayant fait l'objet d'un redressement par les URSSAF. Mme DINCLAUX s'inquiète sur la question de la propriété intellectuelle de la thèse. Normalement elle appartient à celui qui paye. Y'a-t-il contrat de subordination ou pas ?

M. JOURDAN indique que pour le moment il n'y a pas de lien de subordination avéré ce qui devrait permettre in fine de maintenir le régime des libéralités.

M. GOZE est en accord avec Mme Dinclaux. Il indique que cela sera à préciser au moment où on passera à un contrat de travail.

Mme GAILLARD déclare que ces dispositions de non-subordination sont prévues dans la convention nous liant au Mécène, et que l'établissement n'a pas de compte à rendre sur l'utilisation faite de l'argent. Elle indique que l'argent ne sert pas seulement pour des sujets de philosophie et qu'il y a également des sujets d'application. Par conséquent on doit rester dur le principe des libéralités.

Mme ONILLON informe que ce don passera lors d'un prochain conseil.

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 23
Abstention	:
Contre	:
Pour	: 23

✎ ***Le Conseil d'Administration approuve les dons représentant une valeur totale de 63 607 € ainsi qu'un don particulier de 1 000 € pour l'équipe CLARE.***

IX – Ristourne

Mme MENDIBOURE présente la demande de ristourne de 25% au tarif en vigueur accordé pour une mise à disposition de nos locaux en faveur du Rectorat dans le cadre de l'organisation des épreuves écrites du Diplôme de Comptabilité et de Gestion.

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 23
Abstention	:
Contre	:
Pour	: 23

✎ ***Le Conseil d'Administration approuve une ristourne de 25% au tarif en vigueur accordé pour une mise à disposition de nos locaux en faveur du Rectorat***

X – Prêt Matériels informatiques Etudiants

M RAMBAUD présente un amendement à la délibération relative au prêt de matériel informatique aux étudiants. Il est proposé un élargissement du périmètre du prêt au matériel audiovisuel afin notamment de couvrir le prêt de vidéoprojecteurs.

En cas de perte, vol ou dégradation, l'étudiant devra rembourser l'université du montant du préjudice selon les modalités suivantes:

- 75 % du montant d'achat du matériel (options et accessoires inclus) neuf, si le matériel a moins d'un an,
- 50 % du montant d'achat du matériel (options et accessoires inclus) neuf, si le matériel a plus de un an et moins de deux ans,
- 25 % du montant d'achat du matériel (options et accessoires inclus) neuf, si le matériel a plus de deux ans

Si le bien est réparable, l'étudiant devra s'acquitter du total de la réparation, plafonné au montant tel que défini ci-dessus.

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 23
Abstention	:
Contre	:
Pour	: 23

➡ **Le Conseil d'Administration approuve la délibération relative au prêt de matériels informatique étudiants.**

XI – RAP 2014

Mme CAILLOT présente le rapport annuel de performance 2014 de l'université Bordeaux-Montaigne pour information.

Le RAP est un document annexé au compte financier. Il a été construit en cohérence avec l'élaboration du contrat d'établissement. Il est présenté en 4 axes :

- Formation / Vie étudiante
- International
- Recherche
- Gouvernance

Il comprend 71 indicateurs, dont les indicateurs du contrat quinquennal. Sur ces 71 indicateurs fixant une cible d'activité ou de performance à atteindre en 2015, 27 sont déjà au niveau ou au-delà des objectifs 2015. 31 évoluent dans le bon sens par rapport à la cible. 12 sont en train de s'éloigner de la cible.

Sur le volet Formation/Vie étudiante :

- Le taux de présence en L1 a progressé doucement (de 81 à 85%) depuis la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation. Les dispositifs mis en place pour favoriser la réussite en licence, et les appels systématiques dans certaines formations mis en place en 2013-2014 ont permis d'atteindre la cible en 2014 ;
- Le taux de réussite en licence en 3 ans a lui aussi connu une amélioration importante passant de 21% en 2010/2011 à 26% en 2013/2014, première année de mise en œuvre de la remédiation en L1 ;
- Le RAP souligne à nouveau l'écart important entre la réussite moyenne des étudiants en L1 (44%) et celle des étudiants dispensés (14%) ;
- L'établissement n'a pas réussi à faire évoluer au cours de ce contrat sa répartition des effectifs entre licence et master (22% d'étudiants en master en 2013/2014 contre 23% en 2010/2011) et notre établissement reste massivement une université de licence, malgré l'ouverture de nouvelles spécialités de masters, conduisant à une hausse du nombre de spécialités à faible effectif ;
- Sur le volet de l'insertion professionnelle, on observe une grande stabilité du taux d'emploi de nos diplômés de licence pro et de master, autour des 86%, avec cependant une progression de la part des diplômés en emplois de cadre (de 65% en 2010/2011 à 71% pour les master pro en 2013/2014 et de 60% en 2010/2011 à 67% pour les master recherche en 2013/2014).

M. GOZE souhaiterait, pour enrichir l'analyse, disposer d'un comparatif avec les autres universités.

Mme EDWARDS pense qu'il faudrait le faire prioritairement avec des universités qui nous ressemblent.

M. GOZE estime que dans le Master Recherche on remarque deux profils, celui de l'étudiant brillant et celui de l'étudiant qui n'a pas été pris en Master Pro.

M. RAIBAUD demande les statistiques par sexe des performances en Master.

M. DUTHOIT s'interroge demande les bases des réflexions par le ministère.

Mme DINCLAUX relève que sur 22 dossiers validés en VAE, 8 proviennent de l'IUT.

M. GOZE souligne le fait que l'attractivité des masters pourrait être enrichie par le développement des sites de département. Il estime également que l'attractivité pour les VAE peut augmenter via le site internet. Pour la formation continue, il en ressort que les dossiers VAE / VAP sont trop long.

Mme DINCLAUX constate les marges de progression possible en termes de développement de la formation continue et de l'apprentissage. Elle se félicite des recrutements de 2 nouveaux responsables dédiés pour l'accompagner dans ce projet ambitieux.

Mme GAILLARD relève qu'il n'y a pas d'intégration de l'agrégation interne.

Sur le volet international ;

- L'université n'a pas réussi à augmenter significativement la part d'étudiants étrangers (cible 2015 à 20%) et enregistre même une baisse sensible en 2014/2015 (passage d'un palier de 15/16% à 12%).
- Le nombre d'étudiants en mobilité entrante est passé de 502 en 2010/2011 à 455 en 2013/2014.

- Inversement, le nombre d'étudiants en mobilité sortante est plutôt en augmentation et s'établit à 540.

Sur le volet Recherche ;

- L'université, malgré la procédure de demande de dérogation pour tout doctorant inscrit depuis plus de 4 ans, n'a pas observé d'augmentation de la part des doctorants inscrits depuis moins de 7 ans qui reste stable à 92% ;
- La part des docteurs en emploi de cadres parmi les docteurs en emploi s'établit à 93% en 2014. La détention d'un doctorat, dans le contexte économique actuel, non seulement protège du chômage, mais encore assure l'exercice de fonctions d'encadrement ;
- Sur l'évolution des contrats de recherche, on observe une baisse globale du nombre de contrats et de conventions qui masque un mouvement contrasté entre la baisse forte du nombre des programmes ANR hors Investissement d'avenir (de 89 en 2012 à 64 en 2014) et Région (de 17 en 2012 à 8 en 2014) et une augmentation du nombre des ANR Investissement d'Avenir (de 4 en 2012 à 10 en 2014) ;
- Cette baisse du nombre de contrats s'accompagne pourtant d'une augmentation de la part du budget recherche issue de financement sur projets qui passe de 69% en 2011 à 78% en 2014.

Sur le volet Gouvernance ;

- Le nombre de jours de formation par agent continue de progresser chez les BIATS depuis 2011 (de 3,46 jours en 2011 à 3,96 en 2014) et tarde à « décoller » chez les enseignants, pour lesquels malgré la recherche permanente d'une adaptation du plan de formation, le chiffre stagne autour de 0,6 jour par agent ;
- Sur le taux d'occupation des emplois, pour lequel l'établissement s'est interdit de descendre en-dessous du plancher de 90% afin de préserver au maximum les emplois statutaires considérés comme gage de la qualité du service public de formation et de recherche, le taux qui était de 92% en 2011, après un pic à 94% en 2012, se stabilise en 2014 à 93% ;
- Sur le volet des Contrats d'Objectifs et de Moyens, l'établissement constate l'impossibilité d'atteindre la cible fixée dans le contrat de finaliser 8 COM. En dépit de tous les efforts déployés et des nombreux projets de contrats engagés, le nombre de COM finalisé n'est passé que de 1 à 2 en 2014 et reste donc très loin de la cible de 8. Le projet de COM faisant désormais l'objet de préconisations ministérielles fortes sera repris dans l'optique du prochain contrat 2016/2020 ;
- Sur le volet patrimonial, l'établissement ne parvient pas encore à optimiser son taux d'occupation des locaux et reste bloqué à 80% (malgré un constat de la difficulté à trouver des salles de cours), loin de la cible des 85%. De même, la cible fixée en 2015 consistant à avoir 100% de locaux classés en avis favorable par la Commission de Sécurité n'a pas évolué entre 2013 et 2014. Ce taux devrait continuer à diminuer, en lien notamment avec le projet de requalification du bâtiment K.

Mme GAILLARD demande si la rédaction de COM résulte d'une demande du Ministère. Elle souhaite ouvrir le débat sur la place du contrat et la place du dialogue dans la relation avec les composantes de formation et de recherche.

Mme VELASCO répond qu'il s'agit d'une double logique : une logique nationale consacrée par la loi ESR de 2013 et une volonté interne de mise en œuvre des engagements contractuels et de développement du dialogue interne. La démarche de COM doit permettre de s'approcher des réalités du terrain et des

spécificités des composantes concernées. Il s'agit de décliner les objectifs du contrat quinquennal avec l'ensemble des composantes.

Mme GAILLARD s'interroge sur l'intérêt de ce travail qui s'est révélé extrêmement lourd et qui mériterait d'être simplifié. Elle demande à mettre en parallèle les objectifs fixés dans les COM et les réductions demandées sur l'offre de formation dans le cadre du prochain contrat 2016/2020.

M. GOZE évoque la montée en puissance de la logique des COM dans la gestion publique. En tant que générateur de discussions au sein de la composante, il considère que c'est une démarche intéressante qui correspond aux réalités de l'action publique qui, malheureusement, ne peut garantir la permanence ou l'augmentation des moyens nécessaires à certains engagements. Il pense nécessaire d'améliorer la communication autour des COM. Il demande la relance de la réflexion autour de la batterie des indicateurs et la recherche d'une simplification administrative de la démarche COM.

Mme CAILLOT rappelle que le nombre des indicateurs avait été limité à 10 par la direction et que s'il y en a plus, cela correspond à des demandes formulées par les composantes.

Mme VELASCO rappelle que les enveloppes de l'offre de formation ont été conçues pour être soutenables et pérennes. Elle attire l'attention du CA sur la mise en place du Fonds pour la Pédagogie qui va venir en appui financier pour la mise en œuvre des actions validées dans les COM.

XII –Projet Développement stratégique du CFA

Mme Gauthier présente le projet du CFA.

Le projet s'inscrit dans la préparation du calendrier quinquennal de l'offre de formation de l'université Bordeaux Montaigne - 2016/2020 - visant à accroître l'efficacité et la qualité des formations de l'Université à des niveaux II et I.

L'apprentissage au sein de l'université Bordeaux Montaigne est un sujet d'actualité et est amené à se développer. L'apprentissage est un moyen de permettre à des jeunes d'accéder à des études supérieures auxquelles il n'aurait pas pu prétendre du point de vue du socle académique ou pour des raisons financières : 42 % des étudiants sont boursiers.

En 2005, 7 étudiants ont signé un contrat d'apprentissage en Licence professionnelle Librairie. La section d'apprentissage devient CFA, en 2006 grâce à trois formations proposées : Licence professionnelle Edition, librairie et bibliothèque. A ce jour, le CFA compte 50 apprentis. Ce qui représente 4 diplômes sur la dizaine susceptible d'être ouverte en apprentissage.

Une réflexion est menée avec l'ensemble des acteurs de l'université, en cohérence avec les besoins des entreprises sur les modalités de développement de l'apprentissage pour ces filières a priori éloignées des besoins socio-économiques. Ainsi, les responsables pédagogiques de l'Institut de Journalisme de Bordeaux Aquitaine ont ouvert l'an dernier un master 2 aux apprentis pour répondre à la demande des entreprises. Ce partenariat avec notamment France Télévisions a permis aux enseignants de proposer une formation en phase avec les attentes technologiques.

La traduction en diplôme de haut niveau en compétences professionnelles, l'approche par compétences incitent les Directeurs d'Unité de Formation et de Recherche et les Responsables pédagogiques à ouvrir ces disciplines en alternance, à appréhender les mutations de l'entreprise.

Le projet se décline en 4 actions :

- Structurer le CFA

- Développer un partenariat avec un réseau d'entreprises
- Accueillir et accompagner les apprentis
- Favoriser la mobilité des apprentis

L'établissement disposera d'un délai de 18 mois pour réaliser les actions.

Tout en ayant conscience qu'il ne saurait y avoir en ce domaine de généralisation possible, du fait notamment de la nécessité de construire une offre de service en relation avec le milieu socio-économique, le projet se base sur un rythme de 3/4 ouvertures par an et vise à tripler les effectifs d'apprentis inscrits dans notre université

Pour la rentrée 2015, les 3 projets de création portent sur les formations suivantes :

- Licence pro Développement International des Petites et Moyennes Entreprises (DIPME)
- Licence Pro Valorisation, animation, médiation des territoires ruraux (VAMTR)
- Master Edition IUT

A terme, les formations suivantes sont susceptibles de s'ouvrir à l'apprentissage :

- Master Pro AGEST (Aménagement et Gestion des Equipements, Sites et Territoires touristiques)
- Master Pro Expertise, Audit et Conseil en communication
- Master Pro Design : innovation, technologie, arts Design
- Licence Pro Ressources Documentaires et Base de données
- Master Pro IPCI Ingénierie de projets culturels et interculturels
- Master Pro Management et Commerce International
- Master Pro PEEPUT Paysage et évaluation environnementale des projets d'urbanisme et de territoires
- Master Sciences du langage et numérique
- Master Pro Traductologie

La réussite globale du projet impose le développement d'un partenariat avec les entreprises :

- Organiser des actions de prospection et d'information sur l'apprentissage au CFA en direction des entreprises
- Création et gestion d'un portefeuille d'entreprises
- Recenser les besoins des entreprises par rapport à l'offre de formation
- Développer un réseau des partenaires des formations professionnelles de la filière (associations professionnelles...)

Le projet fixe des objectifs ambitieux en termes d'accompagnement de l'apprenti dans sa formation :

- Suivre et soutenir l'apprenti tout au long de sa formation
- Former les apprentis et les tuteurs pour travailler avec les technologies numériques
- Améliorer les conditions d'apprentissage avec comme support les technologies numériques de l'information et de la communication
- Renforcer les relations avec le POSIP en lien notamment avec le Projet Portefeuille d'Expérience et de Compétence et le projet Carnet de Liaison Electronique des apprentis.

Le montant global de l'aide sollicité est de 123 000 € dont 107 000 € de masse salariale, correspondant pour l'essentiel à des dépenses structurelles de l'établissement.

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote :

Votants : 23
Abstention : 1

Contre :
Pour : 22

↳ Le Conseil d'Administration approuve le projet de développement stratégique du CFA.

XIII – PEDR 2015

M JOURDAN présente le projet de critères proposés pour l'attribution de la PEDR.

Une circulaire du 18 février 2014 indique qu'il appartient au CA d'arrêter, après avis de la Commission de la Recherche, les critères de choix des bénéficiaires de la PEDR ainsi que le barème afférent au sein duquel s'inscrivent les attributions individuelles. Ces critères de choix et de barème doivent être rendus publics.

La PEDR peut être attribuée dans les 4 situations suivantes :

- En raison d'une activité scientifique d'un niveau élevé au regard notamment de la production scientifique, de l'encadrement doctoral et scientifique, de la diffusion de leurs travaux et des responsabilités scientifiques exercées et des conditions d'exercice
- En raison d'une contribution exceptionnelle à la recherche
- Aux lauréats d'une distinction scientifique de niveau international ou national dont la liste est fixée par arrêté
- Aux enseignants-chercheurs placés en délégation auprès de l'IUF

La délibération proposée, qui s'inscrit en accord avec la position formulée par le CAC Réduit le 9 avril, indique que :

- La PEDR est, en application des dispositions du décret, attribuée de plein droit aux enseignants-chercheurs placés en délégation auprès de l'Institut Universitaire de France, aux taux prévus par l'IUF pour ses membres junior (6 000 €) ou senior (10 000 €)
- l'enseignant chercheur recruté sur la Chaire mixte « université – CNRS » bénéficie d'une PEDR d'un montant annuel de 6 000 € validé pour cinq ans par convention entre le CNRS et l'université Bordeaux Montaigne.
- La PEDR sera attribuée à l'ensemble des enseignants chercheurs classés A et aux enseignants chercheurs classés B ayant obtenu au moins 3 « A » à l'issue de l'évaluation des dossiers par le CNU,
- Le montant a décidé d'adopter le barème suivant relatif aux attributions individuelles : Taux unique de 5 000 € brut annuel pour l'ensemble des bénéficiaires :

M JOURDAN informe les conseillers des votes du CAC réduit du 9 avril :

- maintien du CNU comme instance d'étude des dossiers : unanimité moins 2 abstentions.
- critères d'attribution (enseignants chercheurs classés A et enseignants chercheurs classés B ayant obtenu au moins 3 « A ») : 1 ne prend pas part au vote, 1 contre, 4 abstentions et 17 pour.
- montant unique de 5 000 euros : 1 ne prend pas part au vote, 1 contre, 6 abstentions et 15 pour.

Mme GAILLARD s'inquiète de l'incidence de ce vote sur l'enveloppe allouée à la PEDR.

M JOURDAN indique qu'il n'y a pas d'enveloppe prévue en amont car on ne connaît pas les résultats de l'examen des dossiers par le CNU. En 2014, il y a eu 9 attributaires de plus mais cela n'était pas « anticipable ». Il n'y a actuellement pas de visibilité sur les résultats 2015. Il y a effectivement un risque au vu des résultats de 2014 mais il ne paraît pas envisageable de modifier les règles après

seulement un an de fonctionnement. Il ajoute que ce dossier est laissé à la prochaine équipe et au prochain CA.

M RAMBAUD indique que suite à la demande de Mme JAECK qui avait demandé des informations sur l'évolution du nombre de bénéficiaires et sur l'impact financier de la nouvelle procédure, la DRH et la CAP ont travaillé sur une synthèse :

- Au niveau national, il apparaît que le nombre de candidatures (49% de MCF, 43% de PR) ainsi que la répartition des lauréats est bien plus équilibrée entre PR et MCF qu'au sein de notre établissement, caractérisé par un faible nombre de demandes déposées par les MCF (4 MCF, 23 PR candidats sur la campagne 2015). L'équilibre relatif des lauréats, même si sans surprise on observe plus de A parmi les PR, peut nous interroger sur l'influence du critère de l'encadrement doctoral, notamment du fait de notre nouvelle délibération par laquelle la PEDR est attribuée aux candidats classés B avec 3 A.
- Au niveau local, l'établissement a observé une augmentation très forte des candidats classés B avec 3 A par les sections CNU : 1 en 2011, 1 en 2012, 2 en 2013 et 9 en 2014)

M GOZE demande s'il est possible de distinguer les candidatures parisiennes des autres dans l'analyse nationale car il y a plus d'opportunités d'encadrement de recherche à Paris pour les MCF notamment.

Mme CAILLOT indique que malheureusement non.

Mme DINCLAUX s'interroge sur les candidatures des femmes et l'autocensure, expliquant le plus faible nombre de candidatures de MCF.

Mme CAILLOT indique que 29% des candidatures sont des femmes alors qu'elles représentent 36% des enseignants-chercheurs.

Mme GAILLARD demande à ce qu'il soit précisé dans l'appel à candidature que les MCF sont éligibles.

M RAIBAUD rappelle qu'on constate en effet que les primes sont plus souvent touchées par les hommes dans notre établissement.

M JOURDAN propose de diffuser le rapport réalisé par la CPU sur laquelle s'appuie la discussion.

M RAMBAUD, devant le caractère volumineux de ce document, propose plutôt de diffuser la synthèse qui a été réalisée en interne.

M RAIBAUD demande s'il existe une aide logistique pour constituer le dossier.

Mme MEOULE indique que tout est saisi au travers d'un portail informatique. La DRH peut accompagner les enseignants qui le souhaitent mais pas tout le monde au dernier moment.

M GOZE ajoute que le dossier à constituer est relativement lourd mais simple à remplir en ligne. Il indique, par ailleurs, qu'au moment de la demande de renouvellement, on n'examine jamais le nombre de thèses soutenues alors que cela devrait être un critère.

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 22
Abstention	: 1

Contre :
Pour : 23

↳ Le Conseil d'Administration adopte les critères de choix des bénéficiaires et le barème d'attribution individuel relatif à la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche.

XIV – Campagne d'emplois PRAG-PRCE

M RAMBAUD présente le projet de recrutement de deux postes vacants de PRAG/PRCE : 1 poste d'EPS pour le DAPS et 1 poste de lettres (remédiation et e-learning) pour l'UFR Langues et Civilisations.

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote :

Votants : 23
Abstention :
Contre :
Pour : 23

↳ Le Conseil d'Administration approuve la mise au recrutement de deux postes de PRAG/PRCE : 1 poste d'EPS pour le DAPS et 1 poste de lettres pour l'UFR Langues et Civilisations.

XV – Questions diverses

Mme GAILLARD s'interroge sur le fait que dans les UFR, les photocopieuses ne sont plus bridées et sont donc en libre accès.

Mme VELASCO répond qu'elle va se renseigner.

M. RAIBAUD demande quelle est à la procédure pour proposer un Honoris Causa.

M. JOURDAN indique qu'il convient de se rapprocher du cabinet de la présidence.

M. RAMBAUD souhaite insister sur le problème de quorum physique non atteint qui a empêché le vote du budget rectificatif n°1.

M. JOURDAN va écrire en particulier aux extérieurs et aux étudiants pour attirer à nouveau leur attention sur ces problématiques de quorum.

La séance est levée à 12h45



Le président
J.P. Jourdan
Jean-Paul JOURDAN